ID: 003-210301271-20200728-DEL2020280742-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## Délibération n°42/2020

Nomenclature ACTE : 5.3 Désignation de représentants

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15
		Pour : 15
		Contre: 0
		Abstention
		: 0

<u>Date de la convocation :</u> 22 juillet 2020

Date d'affichage:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

<u>Etaient présents</u>: Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir: André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée secrétaire de séance: Nicole BUVIN

## DESIGNATION D'UN ELU REFERENT EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire rappelle que la Préfecture par circulaire N°36/2004 en date du 20 février 2004 invitait chaque commune du département à désigner au sein de son conseil municipal un élu référent en matière de sécurité routière afin de renforcer la concertation nécessaire à la lutte contre l'insécurité routière qui est une priorité gouvernementale.

Ce correspondant doit veiller à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la collectivité et coordonnera les actions mises en œuvre par les différents services.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouvel élu référent en la matière.

Madame Cheyenne GREAULT propose sa candidature.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner :

Madame Cheyenne GREAULT, conseillère municipale et sapeurpompier volontaire,

comme élue référente en matière de sécurité routière.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Hérisson, le 30 juillet 2020

Le Maire.

Stéphanie CUSIN-PANIT